



## **DECLARATION DE LA FSU CTSD DU 21 FEVRIER 2018**

La préparation de la carte scolaire 2018-2019 s'annonce encore plus complexe que les précédentes au regard de la multiplication des dispositifs, des particularismes, des annonces ministérielles. Tout en apportant davantage de moyens pour la réussite des élèves les plus fragiles, rien ne saurait justifier de différences de traitement entre écoles comparables. Conformément à la ligne de conduite qui a toujours été celle de la FSU, nous veillerons particulièrement à l'équité de traitement des écoles, des élèves et des enseignants sur l'ensemble du département.

La baisse de quelque 360 élèves des prévisions d'effectifs de la DSDEN pour la rentrée prochaine équivaut à une diminution de 1 à 2 élèves dans chacune des 276 écoles du département. Cette baisse ne saurait donc justifier quelque restriction de postes que ce soit.

Nous dénonçons le fait que ce soit la population de la nouvelle commune qui serve désormais de repère pour les seuils d'ouverture et de fermeture de classes, et non celle de la commune historique ou déléguée. Les modifications des contours administratifs des communes ne modifient nullement la réalité quotidienne des écoles se trouvant sur ces territoires et donc cet ajustement automatique des seuils n'a aucun sens.

Nous demandons que les départs à la retraite de Directeurs ne soient pas l'occasion de fusionner administrativement des écoles pour lesquelles cela ne se justifie ni géographiquement, ni dans le fonctionnement.

Sur les 14 écoles qui étaient en fermetures conditionnelle à la rentrée, 9 ont été finalement levées. On ne peut que protester à nouveau contre cette pratique qui met les parents, les enseignants et les élus dans l'inquiétude pendant tout l'été et ne permet pas de préparer la rentrée avec la sérénité nécessaire. Nous dénonçons déjà cette pratique l'an passé.

Nous demandons que les mises à dispositions de moyens provisoires restent exceptionnelles. Les ouvertures de postes correspondant à des seuils clairs et équitables doivent rester la norme.

Nous demandons que les ouvertures de postes ou le positionnement de moyens provisoires répondent aux besoins réels des écoles. Nous demandons qu'il ne soit pas possible de soupçonner d'éventuelles pressions politiques que d'aucuns pourraient ressentir comme du favoritisme pour certaines communes au détriment d'autres.

Concernant les Toutes Petites Sections, la baisse prévue de 60 élèves de 2 ans comptés dans les effectifs des écoles est une inflexion regrettable, un an après la mise en place de 2 classes dédiées aux enfants de moins de 3 ans à Cherbourg et Saint-Lô. Comme chaque année, il semble, d'après les chiffres communiqués par les écoles, que davantage d'élèves seront scolarisés et qu'il aurait été appréciable de leur donner les moyens de le faire dans de bonnes conditions en comptabilisant réellement les enfants qui seront présents.

L'aumône de 2 postes octroyés par le Rectorat à notre académie pour couvrir la mise en place des effectifs réduits en classe dans tous les CP en éducation prioritaire et dans tous les CE1 en

REP + est très insuffisante. En effet, ce sont environ 19 postes qui auraient été nécessaires pour un dédoublement à 100 %.

Nous demandons, que conformément aux demandes du Ministère, toutes les classes de REP comprenant des élèves de CP soient dédoublées. Nous serons également attentifs à ce que le dédoublement des CP ne soit pas concomitant à une fermeture de classe qui permettrait opportunément de récupérer d'une main un poste pour le remettre de l'autre.

Si nous sommes satisfaits qu'on reconnaisse enfin que réduire les effectifs est un levier pour faire réussir les élèves, il est dommageable que l'effort ne porte pas sur l'ensemble des classes de notre département. Le dédoublement à 75 % qui sera mis en place va mécaniquement augmenter les effectifs des autres classes de chacune des écoles concernées, complexifier les organisations pédagogiques et supprimer un peu plus de « plus de maîtres que de classes » alors que ce dispositif est aussi un levier de réussite.

Devant cette nouvelle insuffisance de postes, que peut-on alors espérer concernant les postes de RASED, pour l'accompagnement des élèves à besoins particuliers, pour la formation continue des enseignants ?

Enfin, nous réclamons le maintien et le réemploi des personnels sur les missions d'aide administrative nécessaires à la direction et au fonctionnement de l'école. Il n'est pas acceptable que l'institution participe à la dégradation du fonctionnement de l'école et du service public d'éducation.

Enfin, nous demandons que soit respecté la préconisation du le Président de la République du 17 juillet 2017, lors de la première conférence nationale des territoires, qui s'était solennellement engagé en affirmant : « les territoires ruraux ne peuvent plus être la variable d'ajustement, il n'y aura plus aucune fermeture de classe dans les écoles rurales ».

Nous veillerons à ce que les écoles faisant partie des zones de revitalisation rurale soient traitées avec les égards dus à ce classement.

Pour conclure, derrière les déclarations tous azimuts du Ministre destinées avant tout à séduire opinion publique, médias et parents d'élèves, les actions et les réalités pour les écoles et les élèves sont tout autres. La FSU dénonce les conditions prévues pour la rentrée 2018 puisque les moyens octroyés ne permettent pas de répondre aux annonces.